



(Tarif à compter du 1 JANVIER 2024)

HONORAIRES DES TRANSACTIONS (TTC)

A la charge du vendeur

Transactions sur biens immobiliers (appartements, maisons, immeuble, ...)

Tranche de 0.....à 100.000 €	8 % maximum (forfait mini 7.000€)
Tranche de 100.001 €.....à 200.000 €	7.5 % maximum (forfait mini 8.500€)
Tranche de 200.001 €.....à 300.000 €	6,5 % maximum (forfait mini 9.500€)
Tranche de 300.001 €.....à 500.000 €	5,5 % maximum (forfait mini 10.500€)
Au-delà 500.001 €	5 % maximum

Transactions sur biens fonciers (terrains)

10% maximum avec un forfait de 7 500 euros

Transactions sur fonds de commerce

10% maximum avec un forfait de 7 500 euros

ESTIMATIONS (TTC)

La multi expertise en 4 méthodes sera facturée 120 € TTC pour un appartement et 150 € TTC pour une maison. Celle-ci sera réglée le jour du rendu de ladite ECM.

Toutefois dans le cadre d'une vente réalisée par l'agence sur le bien estimé, le montant facturé sera entièrement déduit de la commission de transaction lors de l'acte authentique.

HONORAIRE DE LOCATION

Habitation :

Pour les visites et la rédaction des liasses **8€ m²** + Frais d'état des lieux : **3€ du m²** (prix maximum au m²)
Local commercial Professionnel **10 % HT** maximum du loyer annuel TTC

HONORAIRES DE GESTION

Gestion complète de votre bien **7 % HT maximum** (sur loyer mensuel hors charges encaissés)

La GLI

3,04 % TTC sur le quittancement mensuel (Garantie loyers impayés avec protection juridique et dégradation immobilière)

LA PNO (propriétaire non occupant)

4.75€ fixe par Mois

Revenus fonciers

40€ HT par Lot

Dossier contentieux (hors GLI)

200€ HT par dossier

Dossier et suivis des travaux

100€ HT fixe + 2% des travaux si au-delà de 5000€

Pré état des lieux à la demande

100€ HT

Renouvellement ou avenant au bail

150€ HT

Demande permis de louer

150€ HT par logement